

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 avril à 09h00 le Conseil Municipal de la commune de Forges-les-Bains, convoqué le 03 avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi : 27 conseillers en exercice, dans la salle Messidor au centre socioculturel, sous la présidence de Madame Séverine MARTIN, Maire.

Madame Séverine MARTIN déclare la séance ouverte à 09h05.

Présents : M. CHARDIN, Mme RIGAL, M. PISANO, Mme DESMEDT, M. GRANGIER, Mme COLLINO, M. BASILE, Mme RIPPE, M. SALANON, Mme FLEUREAU, M. MYOTTE, M. VERGNIEUX, Mme CORVEST, Mme BENOIT, Mme PETITPAS, M. BONNEHON, Mme KOCH, M. AUDONNEAU, Mme LARGEAU, M. DETTMANN, Mme CASTELLO, M. DELPORTE.

Absents : M. RAMOS (pouvoir donné à M. VERGNIEUX), Mme ALVES (pouvoir donné à Mme RIPPE), Mme FAUCON-BONNET (pouvoir donné à Mme LARGEAU), M. SELLIER.

Secrétaire de séance : Madame RIGAL.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021

Prise de position :

Il est demandé de reprendre le compte rendu du 10 mars dans les termes qui suivent :

4. Adoption du cadre de partenariat entre la commune de Forges-les-Bains et le secteur associatif

Mme Bonnet souligne que ce cadre avait été mal perçu par les associations.

10. Demande de subvention au conseil régional pour transformer les entrées de ville

Mr Sellier interroge sur le ou les objets de l'étude ?

13. Débat d'orientation budgétaire

Mr Sellier demande si l'étude ALEC faite durant la précédente mandature (diagnostic, recommandations et travaux engagés) a été prise en compte dans la démarche ?

Mr Sellier demande pourquoi il n'y a pas un horizon plus lointain du budget donnant ainsi une vision des grands projets pour Forges ?

Mme Castello demande de quoi est composé le million d'euros qui sera dégagé par l'exécution du budget.

Question diverses :

Karine Bonnet demande des explications sur la décision de la CCPL concernant le refus de prendre des doses supplémentaires de vaccin et dit être choquée.

Séverine Martin après s'être enquis de la source de l'information, dit qu'il ne faut pas toujours croire ce que certains écrivent, la CCPL n'a pas refusé les doses supplémentaires mais n'était pas en capacité de vacciner plus, faute de personnel supplémentaire.

Valérie Rigal précisant que la réglementation de la vaccination étant particulière, le personnel administratif doit être formé.

➤ Le compte rendu du conseil municipal du 10 mars 2021 est approuvé par 25 voix pour et une abstention (Pierre Audonneau).

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS

La sous-préfecture de Palaiseau étant fermée pour raison de Covid et de télétravail, nous ne pouvons pas rendre exécutoire les décisions. Elles vous seront présentées au prochain conseil municipal.

3. PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Rapporteur : Monsieur CHARDIN.

Il est proposé la mise en œuvre d'une participation financière à la protection sociale complémentaire au profit des agents de la commune en matière de santé.

Chaque agent, soit ayant déjà souscrit à une mutuelle appartenant à la liste labellisée, soit souhaitant y souscrire, pourra percevoir, sur présentation d'une attestation délivrée par la mutuelle attestant de la labellisation du contrat souscrit, une participation par la collectivité.

Le versement de la participation mensuelle forfaitaire maximum est de 15 euros nets.

Cette participation sera versée directement à l'agent.

Les crédits seront inscrits au budget 2021, chapitre 012 et la date d'entrée en application pour ce cadre d'emplois est fixée au 1^{er} mai 2021.

Débat :

Question : Sandra Castello : Sur la somme de 15€ nets par personne, comment est décidé la somme que perçoit chaque agent au maximum ?

Réponse : Christian Chardin explique qu'en règle générale ce sera 15 euros par mois par agent dès lors qu'il cotise à une mutuelle labellisée

Question : Sandra Castello : Combien d'agents au total bénéficieront de cet avantage ?

Réponse : Christian Chardin précise que sont concernés tous les agents qui ont une mutuelle labellisée, pour le moment 7 agents sont concernés.

Question : Sandra Castello : Quelle est la somme supplémentaire budgétée par an pour cette participation de la mairie ?

Réponse : Christian Chardin souligne que le budget total est de 14 900 € si tous les agents se manifestent. Il y a 6 000 € nets pour les titulaires (pas de charges) et 8 900 € bruts pour les contractuels (charges en plus).

Question : Pierre Audonneau : sur le chapitre 012 quelle ligne est concernée par cette distribution ?

Réponse : Les articles concernés sont le 64111 (rémunération principale personnel titulaire) et le 64131 (rémunération personnelle non titulaires)

Vote :

➤ *Le conseil à l'unanimité par 26 voix pour adopte la participation à la protection sociale complémentaire*

4. TIRAGE AU SORT POUR LES JURES D'ASSISES

Rapporteur : Madame MARTIN.

Un arrêté préfectoral fixe le nombre de jurés nécessaires à l'échelle du département (1008 jurés) ainsi que la ventilation commune par commune.

Pour Forges, le nombre est de trois jurés en nombre triple, soit neuf en tout puisqu'il s'agit d'un pré-tirage au niveau de chaque conseil municipal. Une commission départementale procédera par la suite à la sélection définitive.

Le tirage est fait à partir de la liste électorale générale.

Les conditions d'âge sont les suivantes pour cette année : pas de personne née après le 31 décembre 1999.

Les personnes tirées au sort et qui sont marquées comme radiées donnent lieu à un retraitage, même chose pour les personnes dont la condition d'âge n'est pas remplie. Il faut en tout 9 tirages valides.

Les modalités du tirage au sort sont les suivantes :

- tirage de la dizaine,
- tirage de l'unité, ce qui permet avec le tirage précédent d'obtenir le numéro de page,
- tirage du numéro de ligne dans la page.

Les résultats du tirage au sort sont les suivants :

20 3 3	Madame MOUTHON Camille	condition d'âge remplie
26 7 3	Madame TRICOT Violaine	condition d'âge remplie
05 5 5	Monsieur CHARNAUX Jean-Philippe	condition d'âge remplie
20 8 2	Madame OLIVEIRA Emilia	condition d'âge remplie
22 8 6	Madame PONSOT épouse PRUDENT Paulette	condition d'âge remplie
22 5 3	Monsieur PITTON Eric	condition d'âge remplie
22 9 7	Monsieur POTIER Mathieu	condition d'âge remplie

Débat :

Question : Benjamin Delporte : Le tirage au sort des jurés sur la commune est-il prévu chaque année?

Réponse : Séverine Martin : Après renseignement pris auprès des services de la mairie, oui.

5. DELIBERATION PORTANT SUR L'ADHESION A L'ASSOCIATION DE DEFENSE DES RIVERAINS DE L'AEROPORT DE PARIS-ORLY (DRAPO)

Rapporteurs : Madame MARTIN et Madame COLLINO.

La commune de Forges-les-Bains subit plusieurs pollutions sonores (aériennes et terrestres).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de l'association DRAPO (Défense des riverains de l'aéroport de Paris-Orly) dont le conseil d'administration est complété par un collège représentant 32 associations adhérentes et un collège représentant les élus de mairies (41 communes en 2021),

CONSIDERANT que la commune de Forges-les-Bains subit plusieurs pollutions sonores (aériennes et terrestres) dégradant le cadre de vie des administrés,

CONSIDERANT que la commune de Forges-les-Bains est survolée par des avions desservant l'aéroport d'Orly,

CONSIDERANT que ces survols créent des nuisances sonores pour les riverains,

CONSIDERANT que l'action de l'association DRAPO vise à réduire ces nuisances et former un contre-lobby le plus efficace possible afin de :

- faire respecter les procédures d'approche ou décollage en vigueur ;
- limiter le nombre de mouvements à 200.000 / an (218349 en 2019, 238000 en 2016) ;
- d'allonger le couvre-feu pour qu'il soit de 8h de 22h30 à 6h30 (23h30 – 6h aujourd'hui) ;
- faire modifier les procédures et baisser le trafic aux heures de pointe ;
- faire cesser les avions bruyants ;
- faire des mesures régulières de la pollution (bruit et chimique) pour mesurer l'impact sur la santé des franciliens.

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de Forges-les-Bains de soutenir l'action de DRAPO qui se traduit par la présence de ses représentants aux réunions avec la DGAC, l'ADP, une communication sous forme de lettres aux Ministres, des communiqués de presse, voire à des manifestations dans les halls d'Orly si nécessaire (600 personnes, 51 maires présents en fév-2019),

CONSIDERANT que le coût d'adhésion à cette association pour la commune de Forges-les-Bains est de 200€.

Débat :

Question : Benjamin Delporte : Le coût de l'adhésion est de 200€, sur une année civile, calendaire ou scolaire ?

Réponse : Evelyne Collino : L'adhésion est annuelle à date. Si nous adhérons en avril 2021, l'adhésion est jusqu'à mars 2022.

Question : Benjamin Delporte : Si la commune décide de renouveler l'année prochaine, l'adhésion sera-t-elle faite par tacite reconduction ou par une nouvelle délibération du Conseil Municipal ?

Réponse : Séverine Martin : Nous nous poserons ensemble la question de savoir si c'est opportun de reconduire la convention.

Question : Juliette Largeau : N'ayant pas été là à la réunion préparatoire, qui procède aux relevés chimiques ?

Réponse : Evelyne Collino : Le relevé est fait par Airparif pour le bruit. Pour le prélèvement chimique, je reviens vers vous sitôt la réponse reçue.

Question : Jörg Dettmann : À la réunion de DRAPO, il a été dit que le coût de l'adhésion serait entre 0.05€ et 0.10 €/habitant. Vous parlez d'un coût de 200€ par an, faut-il le rajouter à ces 200€ ?

Réponse : Evelyne Collino : Non, nous ne réglerons que 200 €, on comptabilise 5 cts / habitants ce qui fait 200 euros.

Vote :

6. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Madame CORVEST

La préfecture demande la rectification des articles suivants : 27, 31, 33 et 37.

Il est proposé de rectifier les articles comme suit :

Article 27 – ORGANISATION ET DIRECTION DES DÉBATS

Le Maire seul organise et dirige les débats :

Il ouvre, lève et suspend la séance,

Il vérifie que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer. Il vérifie la validité des pouvoirs.

Il présente les affaires inscrites à l'ordre du jour ; (une copie de l'ordre du jour sera mise à disposition du public).

Il accorde la parole aux rapporteurs et aux intervenants, et clôt les débats.

Il rappelle les orateurs à la question, et rappelle à l'ordre les manquements au règlement,

Il met aux voix les propositions et recense avec le secrétaire de séance le nombre de suffrages obtenus et en proclame les résultats,

Assistent aux séances publiques du Conseil Municipal, le Directeur Général des Services de la Ville et, le cas échéant, les fonctionnaires municipaux concernés en fonction de l'ordre du jour.

Le Maire peut également convoquer tout autre membre du personnel municipal ou toute personne qualifiée.

Les uns et les autres ne peuvent prendre la parole que sur invitation expresse du président de la séance.

Article 31 – QUESTIONS ORALES ET QUESTIONS D'ACTUALITÉ SUR LES SUJETS INTÉRESSANT LA COMMUNE

Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du Conseil des questions orales ayant trait aux affaires entrant dans les compétences du conseil municipal.

De la même façon, lorsqu'un événement intéressant la commune intervient, il peut faire l'objet d'une question d'actualité.

Les questions sont déposées au moins 48 heures avant la séance au secrétariat général, et doivent comporter un bref énoncé du thème à exposer. Elles sont inscrites à un rôle au fur et à mesure de leur dépôt, et portées à l'ordre du jour de chaque séance du conseil municipal, pour être présentées par leur auteur après l'examen des affaires donnant lieu à délibération.

Chaque question est exposée par son auteur brièvement. Le Maire ou l'Adjoint délégué après avoir obtenu la parole du Maire, y répond. Aucun autre élu ne peut intervenir sans autorisation du Maire.

L'auteur de la question dispose ensuite de la parole avant la conclusion par le Maire.

Nonobstant cette procédure, un conseiller peut être autorisé par le Maire à évoquer, après que l'ordre du jour a été épuisé, une question entrant dans les compétences du conseil. Une réponse immédiate y est donnée s'il y a possibilité. La question est alors débattue dans les conditions précisées ; à défaut, la question est renvoyée pour étude dans le cadre de la délégation concernée, et une réponse est apportée ultérieurement.

L'évocation de questions diverses par le public ne pourra intervenir qu'après la clôture de la séance du conseil municipal, et sur autorisation du Maire.

Article 33 – PROCES-VERBAL

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, au début de chaque séance, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance a ainsi la charge de rédiger, ou le cas échéant, de faire rédiger sous son contrôle, le procès-verbal de la séance qui doit être approuvé par les conseillers municipaux présents à la séance.

Etabli sous la forme d'un compte rendu sommaire des débats, il comprend en particulier :

En en-tête du procès-verbal :

- La date, l'heure et le lieu de la séance et le rappel de la date de la convocation,
- Le nom du Président de séance,
- Le nombre de conseillers en exercice,
- La liste des conseillers présents, absents ou excusés, et des procurations,
- Le nom du ou des secrétaires de séance désignés par le Conseil.

Dans le corps du procès-verbal et pour chacune des affaires débattues :

- Le nom du rapporteur,
- L'exposé des motifs ou le rapport de présentation,
- L'indication précise de la ou des décisions prises par le Conseil concernant l'affaire,
- Le résumé succinct des principales idées exprimées au cours de la discussion,
- Le nom des votants s'étant abstenus, ceux n'ayant pas participé aux votes (Article 19), et ceux ayant voté contre la majorité.

En fin de procès-verbal :

- Mention de l'heure de clôture de la séance, suivie de la signature du Président.

Le projet de procès-verbal est transmis à l'ensemble des conseillers municipaux par voie électronique ou consultable uniquement en mairie aux horaires d'ouverture afin de faire part de leurs éventuelles remarques au moins 3 jours francs avant la prochaine séance du conseil municipal. Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal à l'issue de sa prochaine séance, à l'exception du procès-verbal se rapportant à la séance précédant l'installation du Conseil Municipal. A défaut d'éventuelles observations dans les 3 jours suivant son envoi dématérialisé, le projet de procès-verbal devient définitif.

Article 37 – PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE A HUIS CLOS

La circonstance qu'une séance se déroule à huis clos (voir article 13 ci-dessus) ne dispense pas de l'obligation de mentionner au procès-verbal et au registre des délibérations la nature de l'ensemble des questions abordées au cours de cette séance.

Débat :

Question : Juliette Largeau pour Karine Bonnet : Est-ce que les enregistrements du CM sont possibles ?

Réponse : Séverine Martin : Oui

Question : Benjamin Delporte : Sur la ligne 7 à l'article 27, le maire contrôle l'élaboration du procès-verbal ?

Réponse : Irène Corvest : La ligne 7 a été enlevée car le secrétaire de séance est responsable du procès-verbal.

Karima Belkacem demande si les noms et prénoms des conseillers sur le procès-verbal et le compte rendu peuvent y figurer. Il n'y a pas d'objections du Conseil.

Vote :

➤ *Le conseil à l'unanimité par 26 voix pour adopte les modifications du règlement intérieur.*

7. CONVENTION D'INSTALLATION, DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE PASSEE AVEC LE SYNDICAT MIXTE OUVERT ESSONNE NUMERIQUE

Rapporteur : Madame MARTIN

Une convention a été signée lors du projet de déploiement de la fibre optique sur la commune. L'audit d'origine a omis de mentionner la maison médicale.

Afin de permettre l'installation de la fibre optique à la maison médicale, il est proposé au conseil d'approuver cette convention et d'autoriser le maire à la signer.

Débat :

Question : Benjamin Delporte : Sur l'article 6 de la convention, il n'y a pas de date, est-ce normal ?

Réponse : Séverine Martin : Nous devons les contacter pour avoir la date.

Vote :

➤ *Le conseil à l'unanimité par 26 voix approuve la convention proposée, autorise madame la Maire à la signer.*

8/9/10/11/12/13. Budget communal : compte administratif 2020, compte de gestion 2020, affectation du résultat, budget prévisionnel 2021, vote des taux communaux, vote de la ventilation des subventions

Rapporteur : Monsieur CHARDIN.

Monsieur Chardin souligne que tous les documents budgétaires joints à la note de synthèse n'ont pas été formellement présentés en commission des finances laquelle a néanmoins pris connaissance de plusieurs éléments. En effet les autorités n'ayant pas encore communiqué les taux des taxes locales au moment de la commission.

➤ Compte administratif 2020 :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisations
011	Charges à caractère général	1 224 920,00	1 086 383,16
012	Charges de personnel	2 040 000,00	1 979 497,62
014	Atténuation de produits	90 000,00	82 793,00
65	Autres charges de gestion courante	220 240,00	214 229,25
	Total des dépenses de gestion courante	3 575 160,00	3 362 903,03
66	Charges financières	78 726,00	78 725,13
67	Charges exceptionnelles	258 660,02	62 517,90
022	Dépenses imprévues	7 699,98	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 920 246,00	3 504 146,06
023	Virement à la section d'investissement	854 068,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	223 938,00	217 160,94
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 078 006,00	217 160,94
	TOTAL	4 998 252,00	3 721 307,00
	D 002 RÉSULTAT REPORTÉ 2019		0,00
	TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES		3 721 307,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisations
70	Produits des services	287 180,00	286 907,38
73	Impôts et taxes	2 863 377,00	2 864 419,97
74	Dotations et participations	1 078 477,33	1 106 414,45
75	Autres produits de gestion courante	44 100,00	47 163,71
013	Atténuation de charges	53 000,00	62 213,97
	Total des recettes de gestion courante	4 326 134,33	4 367 119,48
76	Produits financiers	0,00	1,51
77	Produits exceptionnels	20 000,00	20 005,47
	Total des recettes réelles de fonctionnement	4 346 134,33	4 387 126,46
042	Opérations d'ordre entre sections	46 000,00	38 710,77
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	46 000,00	38 710,77
	TOTAL	4 392 134,33	4 425 837,23
	R 002 RÉSULTAT REPORTÉ 2019		606 117,67
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES		5 031 954,90

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	82 181,00	17 075,86	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées	20 750,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	876 544,64	770 173,52	73 240,00
23	Immobilisations en cours	796 035,05	166 175,28	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 775 510,69	953 424,66	75 240,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
16	Remboursements d'emprunts	360 503,00	360 502,19	0,00
020	Dépenses imprévues	11 539,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 147 552,69	1 313 926,85	75 240,00
040	Opérations d'ordre entre sections	46 000,00	38 710,77	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		46 000,00	38 710,77	0,00
TOTAL		2 193 552,69	1 352 637,62	75 240,00
D 001 RÉSULTAT REPORTÉ 2019			682 317,31	
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES			2 034 954,93	
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
13	Subventions d'investissement	274 782,00	134 871,23	127 568,00
16	Emprunts	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		274 782,00	134 871,23	127 568,00
10	Dotations, fonds divers, réserve (hors 1068)	358 608,44	331 959,88	0,00
1068	Dotations, fonds divers, réserve	1 164 473,56	1 164 473,56	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 797 864,00	1 631 304,67	127 568,00
021	Virement de la section de fonctionnement	854 068,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	223 938,00	217 160,94	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 078 006,00	217 160,94	0,00
TOTAL		2 875 870,00	1 848 465,61	127 568,00
R 001 RÉSULTAT REPORTÉ 2019			0,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES			1 848 465,61	

Débat : Absence de débat.

Madame MARTIN quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur CHARDIN.

Vote :

➤ Le conseil à l'unanimité par 26 voix pour approuve le compte administratif 2020 présenté ci-dessus.
Madame MARTIN reprend la présidence.

➤ Compte de gestion 2020 :

➤ Le compte de gestion 2020 établi par le percepteur et identique dans ses résultats au compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité par 26 voix.

➤ Affectation du résultat :

Compte-tenu du besoin de couverture en investissement, soit 131 461,32 € et de l'excédent global en section de fonctionnement d'un montant de 1 310 647,90 €, il est proposé de couvrir ce besoin et de laisser le surplus, 1 179 186,58 € en fonctionnement, en report à nouveau créditeur.

➤ Accord du conseil à l'unanimité par 26 voix pour.

➤ Budget prévisionnel 2021 :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2020	Propositions BP 2021
011	Charges à caractère général	1 224 920,00	1 480 346,00
012	Charges de personnel	2 040 000,00	2 145 600,00
014	Atténuations de produits	90 000,00	100 000,00
65	Autres charges de gestion courante	220 240,00	228 222,70
Total des dépenses de gestion courante		3 575 160,00	3 954 168,70
66	Charges financières	78 726,00	67 975,08
67	Charges exceptionnelles	258 660,02	195 888,22
022	Dépenses imprévues	7 699,98	23 077,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 920 246,00	4 241 109,00
023	Virement à la section d'investissement	854 068,00	1 188 914,00
042	Opérations d'ordre entre sections	223 938,00	201 676,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	-	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 078 006,00	1 390 590,00
TOTAL		4 998 252,00	5 631 699,00
D 002 RÉSULTAT REPORTÉ			-
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES			5 631 699,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2020	Propositions BP 2021
70	Produits des services	287 180,00	380 570,00
73	Impôts et taxes	2 863 377,00	2 890 849,00
74	Dotations et participations	1 078 477,33	1 032 769,00
75	Autres produits de gestion courante	44 100,00	35 324,00
013	Atténuation de charges	53 000,00	50 000,00
Total des recettes de gestion courante		4 326 134,33	4 389 512,00
76	Produits financiers	0,00	-
77	Produits exceptionnels	20 000,00	20 000,42
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 346 134,33	4 409 512,42
042	Opérations d'ordre entre sections	46 000,00	43 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		46 000,00	43 000,00
TOTAL		4 392 134,33	4 452 512,42
R 002 RÉSULTAT REPORTÉ			1 179 186,58
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES			5 631 699,00

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2020	Restes à réaliser 2020	Propositions BP 2021	Total (RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	82 181,00	2 000,00	130 955,00	132 955,00
204	Subventions d'équipement versées	20 750,00	-	20 750,00	20 750,00
21	Immobilisations corporelles	876 544,64	70 540,00	756 769,00	827 309,00
23	Immobilisations en cours	796 035,05	-	738 989,00	738 989,00
Total des dépenses d'équipement		1 775 510,69	72 540,00	1 647 463,00	1 720 003,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	-	-	-
16	Remboursements d'emprunts	360 503,00	-	367 148,68	367 148,68
020	Dépenses imprévues	11 539,00	-	-	-
Total des dépenses réelles d'investissement		2 147 552,69	72 540,00	2 014 611,68	2 087 151,68
040	Opérations d'ordre entre sections	46 000,00	-	43 000,00	43 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	-	-	-
Total des dépenses d'ordre d'investissement		46 000,00	-	43 000,00	43 000,00
TOTAL		2 193 552,69	72 540,00	2 057 611,68	2 130 151,68
D 001 RÉSULTAT REPORTÉ				186 489,32	
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES				2 316 641,00	
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2020	Restes à réaliser 2020	Propositions nouvelles	Total (RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	274 782,00	127 568,00	340 110,68	467 678,68
16	Emprunts	0,00	-	-	-
Total des recettes d'équipement		274 782,00	127 568,00	340 110,68	467 678,68
10	Dotations, fonds divers, réserve (hors 1068)	358 608,44	-	200 000,00	200 000,00
1068	Dotations, fonds divers, réserve	1 164 473,56	-	258 372,32	258 372,32
024	Produits de cessions	0,00	-	-	-
Total des recettes réelles d'investissement		1 797 864,00	127 568,00	798 483,00	926 051,00
021	Virement de la section de fonctionnement	854 068,00	-	1 188 914,00	1 188 914,00
040	Opérations d'ordre entre sections	223 938,00	-	201 676,00	201 676,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	-	-	-
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 078 006,00	-	1 390 590,00	1 390 590,00
TOTAL		2 875 870,00	127 568,00	2 189 073,00	2 316 641,00
R 001 RÉSULTAT REPORTÉ				-	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES				2 316 641,00	

Commentaires :

Le total du budget est à 7 948 340 euros.

Il y a une augmentation substantielle de la masse salariale de la commune liée aux primes versées aux agents.

Monsieur Christian Chardin informe que le nombre d'ETP agents a été remis à jour car un poste avait été compté 2 fois.

Débat :

Question : Pierre Audonneau : Sur le chapitre 011, on remarque une augmentation de 20,85%, sur l'article 6042, on note une augmentation de 50 700 €. Comment expliquez-vous cette augmentation ?

Réponse : Christian Chardin : Le montant prévisionnel de 183 200 € correspond aux dépenses à payer pour la restauration scolaire et le portage des repas aux aînés pour une année sans fermeture des écoles. Il est sensiblement le même que celui du budget primitif 2020 qui était de 185 000 €. Il n'y a donc pas vraiment de variation de BP n à BP n-1, la variation affichée entre le réalisé 2020 et le prévisionnel 2021 reflétant la compensation de la fermeture des écoles pendant le premier confinement pendant plus de deux mois. Le même phénomène se retrouve sur le transport scolaire qui subit une augmentation de 20% de la facture

Question : Pierre Audonneau : Sur le chapitre 012, il y a un transfert sur les rémunérations des titulaires et non titulaires, est-ce la volonté de la commune de ne pas titulariser ?

Réponse : Séverine Martin : Non, c'est aussi le choix des agents.

Question : Pierre Audonneau : Les chiffres concernant les notifications de recettes de l'Etat sont-ils tous connus ?

Réponse : Christian Chardin : Certains chiffres de l'état ne sont pas encore connus.

Question : Pierre Audonneau : Le montant affecté aux constructions baisse spectaculairement à 14 600 euros. Que devient la construction scolaire ?

Réponse : Christian Chardin : Les chiffres se retrouvent dans la ligne 2313. Le passage de 21312 à 2313 concerne les immobilisations en cours en dehors de la sécurisation de la cheminée du bâtiment Ferry et du remplacement des stores à l'école maternelle, l'effort budgétaire se porte cette année sur la rénovation de l'école maternelle et les crédits sont donc inscrits au compte réglementaire 2313. Il s'agit d'une inscription budgétaire.

Question : Sandra Castello : Le montant des subventions budgétées pour 2021 sur le budget prévisionnel n'est pas le même que le montant décidé lors de la réunion des subventions.

Réponse : Question reportée sur le point 13. Vote de la ventilation des subventions

Vote :

➤ Le conseil par 25 voix pour, 1 voix contre (Pierre Audonneau) approuve le budget prévisionnel 2021 présenté ci-dessus.

➤ Vote des taux communaux

Les bases notifiées pour 2021 sont les suivantes :

- Foncier bâti: 5 400 000
- Foncier non bâti : 57 800

En ce qui concerne les taux communaux, c'est la reconduction à l'identique qui est proposée, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : 22,20 % auquel s'ajoute le taux départemental de 16,37 %
- Taxe foncière (non bâti) : 83,77 %

Dans ce cas, les produits attendus sont :

- Taxe foncière (bâti) : 2 082 780
- Taxe foncière (non bâti): 48 419

Soit un total prévisionnel de : 2 131 199

Commentaires :

Christian Chardin attire l'attention sur le taux de la taxe foncière (bâti): de 38,57% qui regroupe désormais la part de la taxe communale qui ne varie pas à 22,20 % et le taux départemental de 16,37 %. Il s'agit d'un nouveau mode de calcul de reversement des taxes par l'état.

Il est prévu de communiquer sur cette question pour rassurer les Forgeois de la non augmentation des taux de la commune. Un article sera présenté dans le petit Forgeois du mois de juillet.

Débat :

Question : Juliette Largeau : Le coefficient correcteur de ces changements de calcul est-il attribué tous les ans ?

Réponse : Christian Chardin : Cela n'a pas été notifié, ce n'est pas évident puisque rentrent en ligne de compte d'autres dotations, qui peuvent modifier ce coefficient, mais le mode de calcul sera identique à l'avenir.

Question : Pierre Audonneau : Forges-les-Bains reversera-t-elle la somme au département ?

Réponse : Christian Chardin : Pas de précisions de l'Etat pour l'instant, la réponse sera apportée dès qu'elle sera connue.

Vote :

➤ Le conseil à l'unanimité par 26 voix pour fixe les taux 2021 comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 22,20 % auquel s'ajoute le taux départemental de 16,37 %

Taxe foncière (non bâti): 83,77 %

14. VOTE DE LA VENTILATION DES SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur CHARDIN

Suite à une réunion préparatoire du conseil, où il y a eu consensus, la proposition de répartition entre les différentes associations est la suivante :

91249 Code INSEE	FORGES LES BAINS Budget COMMUNAL	BP 2021		
IV - ANNEXES		IV		
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS SUBVENTIONS VERSÉES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET article L.2311-7 du CGCT)		B1 - 7		
compte		Budget 2020	Budget 2021 propositions	Budget 2021 vote
6574	subventions aux organismes privés	64 540,00 €	64 540,00 €	64 540,00 €
	A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural)	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
	Académie de Musiques Modernes	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
	AJSP (jeunes sapeurs pompiers de Limours)	150,00 €	150,00 €	150,00 €
	Âme d'enfant	200,00 €	- €	- €
	Association Républicaine des Anciens Combattants	80,00 €	100,00 €	100,00 €
	Association sportive du golf	150,00 €	150,00 €	150,00 €
	Boule Amicale de Malassis	350,00 €	350,00 €	350,00 €
	Boule Forgeoise	700,00 €	350,00 €	350,00 €
	Carrefour des solidarités	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
	Coup de pouce	5 000,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €
	Crèche parentale de Briis	6 400,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €
	Croix-Rouge du canton de Limours	180,00 €	180,00 €	180,00 €
	Danaya	500,00 €	170,00 €	170,00 €
	Entente du pays de Limours	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
	Etosha	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
	FOC section judo	5 500,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
	Incroyables Forgeois	2 000,00 €	500,00 €	500,00 €
	L'autre bureau	1 800,00 €	750,00 €	750,00 €
	La racine	570,00 €	570,00 €	570,00 €
	Le rucher / Amiculateur	- €	550,00 €	550,00 €
	Les archers du Hurepoix	600,00 €	600,00 €	600,00 €
	Maison de la Culture et des Loisirs de Forges	27 500,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
	Matoux Forges	500,00 €	600,00 €	600,00 €
	Ouest Essonne Athlétisme	750,00 €	750,00 €	750,00 €
	Relook toi - relook moi	250,00 €	- €	- €
	RSRL (retraite sportive région de Limours)	150,00 €	150,00 €	150,00 €
	Secours populaire	- €	300,00 €	300,00 €
	Souvenir Français	80,00 €	100,00 €	100,00 €
	Tennis-club de Forges	650,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
	Union Nationale des combattants	80,00 €	100,00 €	100,00 €
	non affecté	- €	9 520,00 €	9 520,00 €

Au cours de l'année des subventions seront versées aux associations qui réaliseront un projet.

Les associations concernées sont celles qui figurent ci-dessous :

Colonne1	Subvention fonctionnement 2021 validée	Subvention versée si le projet est réalisé
AMM (ecole de musique)	2000	2000
Coup de pouce 91	2200	1500
Danaya	170	330
Etosha	1600	1000
Forges Olympique club Judo	6000	2000
Tennis club de Forges	1000	800
Total :	12970	7630

Débat :

Question : Juliette Largeau : La Racine n'avait rien demandée cette année.

Réponse : Béatrice Petitpas : Une convention est passée par la commune avec cette association.

Question : Juliette Largeau : Pourquoi le tennis et le judo ont-ils augmenté leur demande de subvention ?

Réponse : Béatrice Petitpas : Il y a de plus en plus d'adhérents forgeois, la subvention était inchangée depuis plusieurs années et le matériel peut être utilisé par d'autres associations (FOC).

Question : Pierre Audonneau : Pourquoi un écart de 2000 euros sur les subventions entre le budget prévisionnel et la somme donnée ce jour ?

Réponse : Christian Chardin: Il y a eu un écart entre le moment où le document a été établi et la décision sur l'attribution des subventions. Ensuite il a été décidé de ne pas le rectifier afin de permettre en cours d'année d'attribuer d'autres subventions dites de « projet » si besoin.

➤ *Le conseil à l'unanimité par 26 voix pour approuve la ventilation présentée ci-dessus.*

15. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PARTENARIAT

Rapporteur : Monsieur GRANGIER.

La municipalité propose de solliciter le Conseil départemental dans le cadre du projet de partenariat pour financer les différents travaux qui suivent :

Travaux de renouvellement et de mise en conformité des éclairages publics :

- Quartier de Bajolet :	16 442
- Bois d'Ardeau :	11 901.50
- Chardonnet :	16 479
- Malassis :	25 634
- Ardillières :	9 155
- Allée des écureuils et armoire électrique	26 478
Total :	106 089,50 HT

Travaux de rénovation de la voirie :

- Mise en enrobé des trottoirs avenue du Général Leclerc:	42 694.05
- Réfection de la voirie sous le pont de l'a10 :	47 976
- Réfection de la voirie rue Saint-Jean	88 910.17
- Réfection de la voirie rue des troènes	8 435.59
- Réfection de la voirie rue de la biche Frette	98 271.23
Total :	286 287.04 HT
Total global	392 376,54 HT €

Sur ce montant de travaux, la Commune peut espérer obtenir, au mieux, 294 130 € au titre du contrat de partenariat.

Commentaires :

Pierre Audonneau : Ravi de constater que les subventions peuvent dépasser de nouveau 50 % du budget.

Débat :

Question : Benjamin Delporte : Est-ce des mises en conformités de voirie ?

Réponse : Gaetan Grangier : Les services techniques font un état des lieux avec mise en place d'un plan d'entretien et de rattrapage des voiries.

Question : Sandra Castello : D'autres travaux de voirie ou d'éclairage public seront-ils faits sur 2021 ou est-ce là tous les travaux qui seront faits sur 2021 ?

Réponse : Gaetan Grangier : Des travaux peuvent avoir lieu, avec des arbitrages et des priorités si grosses dégradations, d'autres aides peuvent être sollicités sur la DETR

Question : Sandra Castello : D'autres thématiques (voirie, éclairage) peuvent-elles être subventionnées par ce contrat de partenariat ?

Réponse : Gaetan Grangier : Oui

Vote :

➤ *Le conseil à l'unanimité par 26 voix pour valide cette proposition.*

16. AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE

Rapporteur : Monsieur PISANO.

La municipalité souhaite poser un panneau lumineux sur la place du Général Leclerc dans le périmètre du Château.

Pour ce faire, il est nécessaire de présenter une déclaration préalable pour avoir la validation des architectes des Bâtiments de France.

Débat :

Question : Benjamin Delporte : Où sera positionné le panneau lumineux dans votre proposition aux architectes des Bâtiments de France ?

Réponse : Rémi Pisano : On doit les consulter pour tous travaux.

Question : Sandra Castello : Le lieu précis ?

Réponse : Rémi Pisano : Mis sur la place mais pas d'endroit précis, plusieurs intervenants à consulter : question ouverte.

Vote :

➤ *Le conseil à l'unanimité, par 26 pour voix pour valide cette autorisation.*

17. PARTICIPATION DE LA MAIRIE POUR LA CLASSE SANS CARTABLE

Rapporteur : Madame DESMEDT.

L'école élémentaire Petit Muce souhaite participer à une classe sans cartable « Classe astronomie », organisée par Côté Découverte qui se tiendra à Forges les Bains et une journée à l'Explorad'ôme de Vitry sur Seine du 14 au 17 juin et le 21 juin 2021.

Les 62 élèves des deux classes de CM2 vont participer à ce programme et le coût par enfant est de 181.00€, soit un montant total TTC du séjour de 11 222.00 €

La mairie appliquera le quotient familial ci-dessous aux participants:

Tranche Q	%	Coût en €
T9	100	181
T8	90	162,9
T7	80	144,8
T6	70	126,7
T5	60	108,6
T4	50	90,5
T3	40	72,4
T2	30	54,3
T1	20	36,2

Débat :

Question : Juliette Largeau pour Karine Bonnet : Le prix est cher. Est-ce que les 4 jours sont organisés par Coté découverte et dans le même projet ?

Réponse : Sabelyne Desmedt : Oui par Coté Découverte et c'est dans le même projet.

Question : Sandra Castello : Dans les 181€ annoncés, quels sont les frais pris en charge ? (transport, repas, activités, encadrants)

Réponse : Sabelyne Desmedt : Tout est pris en charge sauf les pique-niques sur deux jours

Question : Sandra Castello : Vu que la mairie dispose des tranches de quotient familial de ces 62 enfants, quel budget estimé est prévu pour le restant à charge de la Mairie ?

Réponse : Sabelyne Desmedt : La part de la mairie serait de 3800 euros.

Vote :

➤ Le conseil à l'unanimité, par 26 voix pour, approuve la participation à la classe sans cartable de Côté découvertes.

18. QUESTIONS DIVERSES

Débat :

Question : Sandra Castello : Les comptes rendus de toutes les commissions seront disponibles pour tous les élus sous quel format ?

Réponse : Séverine Martin : Les comptes rendus sont théoriquement envoyés aux membres des commissions, ceux-ci peuvent être eux-mêmes transférés. Il est possible de les envoyer à tout le monde, il faut juste que chacun pense à envoyer les CR de toutes les commissions et veuille bien mettre à jour sa liste de diffusion.

Question : Sandra Castello : Les comptes rendus des réunions de quartier seront disponibles quand ?

Réponse : Patricia Fleureau : La conclusion du compte rendu des rencontres sera transmise sous peu. Il y a eu une consultation avec le service technique afin de voir ce qu'il était possible de faire et à quelle échéance ainsi qu'avec les finances.

Question : Benjamin Delporte : Les fermetures des postes de responsable de service technique et de responsable entretien seront-elles mises à l'ordre du jour du prochain conseil municipal ?

Réponse : Karima Belkacem : Il n'y a pas de fermeture de poste pour les postes à responsabilité, même suite à un départ en retraite s'il est prévu de recruter sur ce poste.

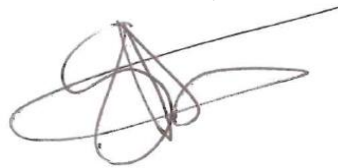
Il est prévu une mise à jour à faire de l'état du personnel. Les emplois qui ne sont pas pourvus et qui n'ont vocation à l'être seront enlever.

Remarque : Benjamin Delporte : Sur le site internet de la mairie, Le Petit Forgeois 2019 Edition spécial Bilan 5 ans de mandat n'est pas présent sur le site.

Réponse : Séverine Martin : En période de campagne cela aurait été apparenté à de la propagande. Je rappelle que le site de la mairie a besoin d'être revu. Irène Corvest et le service communication travaillent sur le sujet.

↳ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40.

Le maire,



Séverine MARTIN